

Conseil Municipal

REUNION du 20 Février 2013

Séance à 20h30

Président : Serge VALETTE

Présents : COLOMB Marielle, REVEILLAC Louis,
ALBAGNAC Robert, AUREYRE Marie-Claude, DELMAS
Sylvain, FALGUIERES Alain, LACROIX Odile, LEGRESY
Cécile.

Excusés : QUERCY Olivier, VALETTE Jean-François.

Date de la convocation : 14 Février 2013.

1.PLAN DE FINANCEMENT DETR 2013

Le conseil municipal, après délibération fixe le plan de financement des tranches conditionnelles 1 et 2 comme suit :

Conseil Général – Chaussée	12 260.50 €
FAIE 20%	20 797.00 €
Conseil Régional 15%	15 598.00 €
DETR 2013	24 000.00 €
ETAT 3%	3 090.00 €
FONDS PROPRES	48 622.50 €
TOTAL	124 368.00 €

2.DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après délibération, fait la demande d'une subvention auprès de Monsieur Jean LAUNAY, député, afin de financer une partie de l'aménagement sécuritaire et paysager des espaces publics, et lui demande d'inscrire cette participation au titre des « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ».

3. AVENANT AU MARCHE DU BUREAU D'ETUDE INDIGO/ETB

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au projet définitif d'Aménagement sécuritaires et paysagers des espaces publics, entraînant une modification du montant total des travaux, un avenant au Marché de maîtrise d'œuvre a été nécessaire. La prestation du bureau d'études INDIGO et ETB réseaux s'élève désormais à : 31 700 € HT. Le conseil municipal, après délibération, donne délégation à Monsieur Serge VALETTE, Maire, pour la signature de cet avenant.

QUESTIONS DIVERSES

- ♦ Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude est en cours pour faire l'emprunt nécessaire pour les travaux d'Aménagement sécuritaires et paysagers des espaces publics auprès de différents établissements bancaires.

- ◆ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la mairie par Monsieur LACROUX, propriétaire d'une maison dans le Bourg et signalant le désagrément causé par la mauvaise évacuation de ses eaux pluviales, ainsi que la dangerosité du chemin piéton recouvert de gravillons après de fortes pluies. Le conseil municipal propose de soumettre l'étude de ce problème à un professionnel afin de trouver une solution de captage des eaux de pluie. Il est également rappelé que ces travaux impliqueront la présence de gouttières sur les toitures des maisons concernées. Un courrier sera adressé à Monsieur LACROUX.
- ◆ Monsieur le Maire et Madame COLOMB rapportent les propos tenus lors de la dernière réunion de la communauté de communes Vallée Causse qui s'est déroulée à Boussac le 15 Février dernier : un vote de l'assemblée a fixé les conditions de soutien financier à l'association REISSA en la forme d'une subvention négociée. D'autre part, la communauté de communes ne prendra pas la compétence sociale.
- ◆ Le chemin de Pechubry va être goudronné (après établissement d'une convention avec la commune de CAMBES, propriétaire pour moitié en tant que commune limitrophe) et un devis va être demandé pour le chemin du Bouscarel.
- ◆ Monsieur le Maire demande au comité des fêtes de restituer la clé de la salle des fêtes. Par ailleurs, une nouvelle serrure ayant été placée sur la porte du local du préau de la salle des fêtes, un exemplaire de la clé ne sera confié au Président du Comité des Fêtes qu'en échange de l'ancien trousseau. Monsieur le Maire demande à ce que l'accès à la salle des fêtes et au local du préau ne se fasse qu'en dehors des périodes de location, afin de respecter les droits des locataires.
- ◆ Suite à une plainte déposée à la gendarmerie par Madame Yasmine HEGOT, demeurant « Les combelles » et relative aux graves blessures infligés à son chat, les gendarmes sont venus demander à Monsieur le Maire de rappeler à la population que les actes de cruauté envers les animaux sont punis par la loi et passibles du correctionnel.